



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES



Votre espace professionnel

Espace
professionnel
FOCUS
sur

Les téléprocédures

**La péremption
de votre mot de passe**

Dernière mise à jour
01/04/2026

Sommaire

1. Présentation.....	3
1.1 Objet de la fiche.....	3
1.2 À qui s'adresse ces procédures ?.....	3
1.3 Précision sur le champ de ces procédures.....	3
1.4 Étapes de ces procédures.....	4
1.5 Pré-requis.....	4
2. Renouvellement en raison de l'expiration prochaine du mot de passe.....	5
3. Renouvellement suite à l'expiration effective du mot de passe.....	12
4. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche.....	19

1. Présentation

1.1 Objet de la fiche

Les usagers professionnels des téléprocédures de l'administration fiscale accèdent à leurs services en ligne depuis leur espace professionnel avec une adresse électronique et un mot de passe.

Afin d'améliorer la sécurité de l'espace professionnel, la politique de définition des mots de passe d'accès à celui-ci a été renforcée. **La durée de validité des mots de passe est désormais limitée à trois ans.**


Plusieurs méthodes permettront à l'utilisateur de le redéfinir en fonction de sa situation :

- **Si le mot de passe a expiré** : lorsque l'utilisateur tente de se connecter à son espace professionnel avec le mot de passe périmé, il est directement redirigé vers la page « Mot de passe expiré » afin de le renouveler ; À défaut, l'accès à son espace professionnel sera désactivé.
- **Si le mot de passe arrive à expiration dans moins de 2 mois (60 jours)** : le lien « Modifier le mot de passe » s'affiche dans l'encart situé en haut à gauche de la page d'accueil de l'espace professionnel. En cliquant sur celui-ci, l'utilisateur accède directement à la page de modification des identifiants de connexion (également disponible en cliquant sur le lien « Gérer les services » disponible sur la page d'accueil de l'espace professionnel, puis sur « Modifier mes identifiants de connexion »). Cette procédure est décrite dans la fiche Focus « [Modifier les identifiants de connexion](#) ».

Ces fiches¹ présentent l'enchaînement des écrans en cas d'expiration effective du mot de passe et en cas d'expiration prochaine du mot de passe.

1.2 À qui s'adresse ces procédures ?

Cette procédure s'adresse à tout usager détenteur d'un espace professionnel (simplifié ou expert) dont le mot de passe a expiré, ou va expirer dans moins de 60 jours.

 En cas d'impossibilité de mener à bien les procédures (cf. § 1.5 Pré-requis), il reste possible de créer un nouvel espace selon le mode expert (cf. fiches FOCUS [Créer un espace professionnel expert](#)), puis à procéder à autant de substitutions que d'entreprises gérées directement dans votre précédent espace (cf. fiche FOCUS [Demander à remplacer le titulaire d'un service \(substitution\)](#)), complétées d'éventuelles délégations pour les entreprises dont la gestion était partagée avec d'autres usagers (cf. fiches FOCUS [Désigner un Administrateur Suppléant](#) et [Désigner des délégataires et consulter les délégations](#)).

1.3 Précision sur le champ de ces procédures

Le choix du mot de passe de remplacement est à votre libre convenance.

¹ L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Connexion à l'espace professionnel > [Besoin d'aide ? Accéder aux fiches pratiques](#).

Il doit cependant être composé de **20 caractères minimum** (tous les caractères sont autorisés) et présenter un certain **niveau de complexité**. Un indicateur vous permet de vérifier le niveau de sécurité du nouveau mot de passe saisi : le niveau faible n'est pas autorisé – seuls les niveaux moyen et fort le sont.

Le mot de passe choisi **doit être différent du précédent**.

À l'issue de la procédure de redéfinition de mot de passe, tous les dossiers et services de votre espace seront à nouveau accessibles au moyen de votre adresse électronique et de votre nouveau mot de passe.

1.4 Étapes de ces procédures

Les étapes diffèrent selon la procédure utilisée :

– **En cas d'expiration du mot de passe** : cette procédure se réalise directement en accédant à la page « Mot de passe expiré ».

– **En cas de prochaine expiration du mot de passe (dans moins de 60 jours)** , cette procédure se réalise :

- soit en sélectionnant « Saisir mon nouveau mot de passe » via le lien « Modifier le mot de passe » de la page d'accueil de l'espace professionnel ;
- soit en sélectionnant « Saisir mon nouveau mot de passe » via les liens « Gérer les services », puis « Modifier mes identifiants de connexion » (de la rubrique DONNEES PERSONNELLES) de l'espace professionnel.

1.5 Pré-requis

L'utilisateur doit détenir un espace professionnel accessible par l'adresse électronique de connexion et le mot de passe préalablement choisis.

Pour définir votre nouveau mot de passe, vous devez être en possession de :

- l'adresse électronique que vous aviez choisie lors de la création de votre espace professionnel ;
- du mot de passe que vous utilisez pour accéder à votre espace professionnel ;

Les enchaînements des écrans de chacune des procédures de redéfinition du mot de passe seront successivement présentés :

- Renouvellement en raison de l'expiration prochaine du mot de passe (dans les 60 jours) ;
- Renouvellement suite à l'expiration effective du mot de passe.

2. Renouvellement en raison de l'expiration prochaine du mot de passe

Le mot de passe arrive à expiration dans les 60 jours, un message d'alerte informe l'utilisateur de la nécessité de modifier son mot de passe pour éviter la désactivation de son espace professionnel.

La procédure débute par l'accès à la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.

Depuis un ordinateur :



☞ Cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel"  Connexion à l'espace professionnel

Depuis un smartphone ou une tablette:



☞ Cliquez sur le bouton « menu » 

☞ Puis cliquez sur « Connexion à l'espace professionnel »  Connexion à l'espace professionnel

L'écran ci-dessous vous est ensuite affiché :

impots.gouv.fr
Espace professionnel

Connexion à mon espace Finances Publiques

Accueil > Connexion à votre espace professionnel

Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit être renouvelé régulièrement et n'être utilisé que sur ce site. Il doit comporter 20 caractères minimum.

Connexion à votre Espace professionnel

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique
Format attendu : adresse@domaine.fr

Mot de passe Afficher

Mot de passe oublié ?

4Y0753 Recopier les caractères

Se connecter

ou

Vous n'avez pas d'espace professionnel ?

Créer votre espace professionnel →

Activation de votre espace professionnel et de vos services

Les nouveaux espaces professionnels et services doivent être préalablement activés pour pouvoir être utilisés.

Activer →

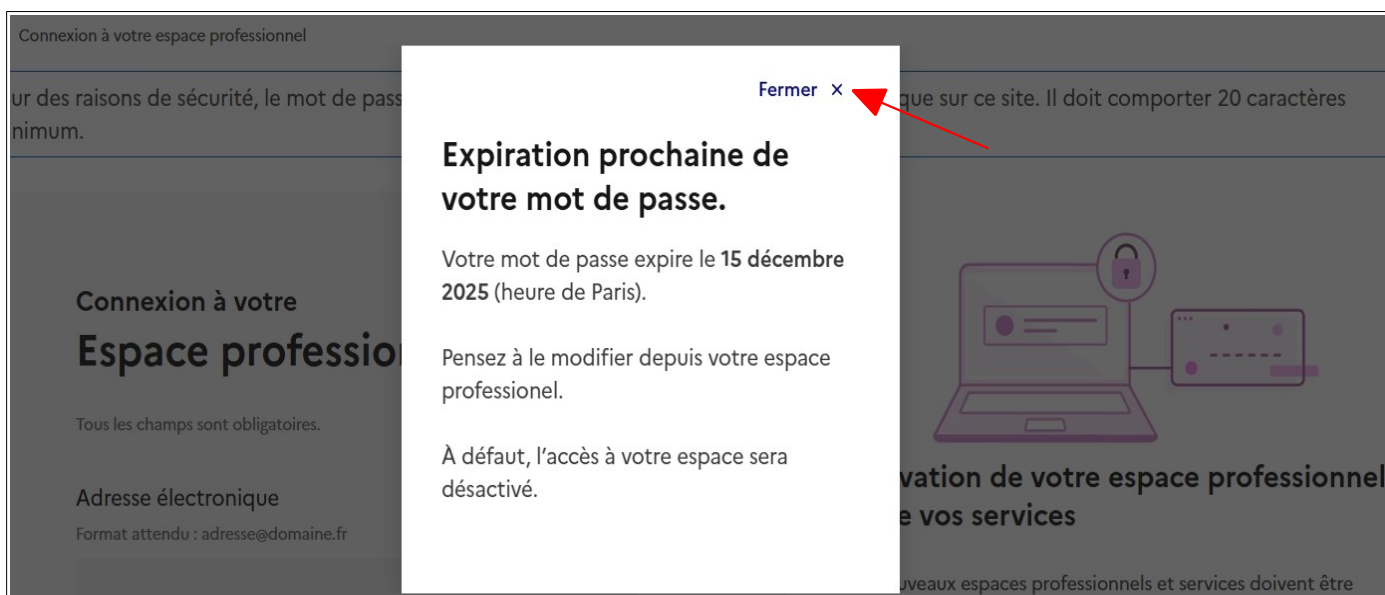
Besoin d'aide ?
Accéder aux fiches pratiques. →

Payer vos impôts locaux
Payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises avec la référence de votre avis. →

info.gouv.fr service-public.fr legifrance.gouv.fr data.gouv.fr

↳ Saisissez votre adresse électronique et votre mot de passe, renseignez les caractères de l'image puis cliquez sur le bouton « Se connecter »

La fenêtre d'alerte ci-dessous, informant de la prochaine expiration du mot de passe (et invitant à le modifier) s'affiche (exemple d'un mot de passe pour lequel la date d'expiration est fixée au 15/12/2025) :



The image shows a login page for a professional space. A modal window is displayed in the center, titled "Expiration prochaine de votre mot de passe." The modal contains the following text: "Votre mot de passe expire le 15 décembre 2025 (heure de Paris).", "Pensez à le modifier depuis votre espace professionnel.", and "À défaut, l'accès à votre espace sera désactivé." In the top right corner of the modal, there is a "Fermer x" button. A red arrow points to this button. The background page is partially visible, showing the heading "Connexion à votre Espace professionnel" and some form fields.

👉 Cliquez sur le bouton « Fermer » pour accéder à votre espace professionnel

La page d'accueil de votre espace s'affiche. Le message d'alerte ci-dessous apparaît :

Vous y trouverez en haut à gauche les informations relatives à la péremption de votre mot de passe :

- la **date d'expiration** de votre mot de passe ;
- le **nombre de jours restants** avant le blocage de l'accès à votre espace ;
- et le lien "**Modifier le mot de passe**" qui vous permettra de le redéfinir.

👉 En cliquant sur le lien « **Modifier le mot de passe** », vous serez redirigé sur l'écran « **Modifiez mes identifiants de connexion** »

Affichage de l'écran ci-dessous :

Gérer mon espace > Données personnelles - Modifier mes identifiants de connexion

Modifier mes identifiants de connexion

Modification Enregistrement

Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être renseignés.

Adresse électronique de connexion

Modifier mon adresse électronique lila.rosemonde@gmail.com

Saisir ma nouvelle adresse électronique de connexion *

utilisateur@domaine

Confirmer ma nouvelle adresse électronique de connexion *

Mot de passe

Modifier mon mot de passe

Saisir mon nouveau mot de passe * ?

(20 caractères minimum)

Niveau de sécurité de votre mot de passe

Confirmer mon nouveau mot de passe *

Question de confiance

Modifier ma question de confiance

Question *

anonyme

Réponse *

Retourner à la gestion de mon espace

Valider

☞ Cochez la case « Modifier mon mot de passe » pour redéfinir celui-ci

☞ Indiquez puis confirmez votre nouveau mot de passe

☞ Cliquez sur le bouton « Valider » qui permettra d'enregistrer le nouveau mot de passe

 Le mot de passe doit être de 20 caractères minimum (un contrôle du niveau de sécurité du mot de passe est effectué au moment de la saisie de celui-ci).

- Saisie d'un mot de passe dont le niveau de sécurité est : **Normal**

Modifier mon mot de passe

Saisir mon nouveau mot de passe * ?

(20 caractères minimum)

.....

Niveau de sécurité : Normal

Confirmer mon nouveau mot de passe *

.....

- Saisie d'un mot de passe dont le niveau de sécurité est : **Faible et non autorisé**

Modifier mon mot de passe

Saisir mon nouveau mot de passe * ?

(20 caractères minimum)

.....

Niveau de sécurité : Faible et non autorisé

Confirmer mon nouveau mot de passe *

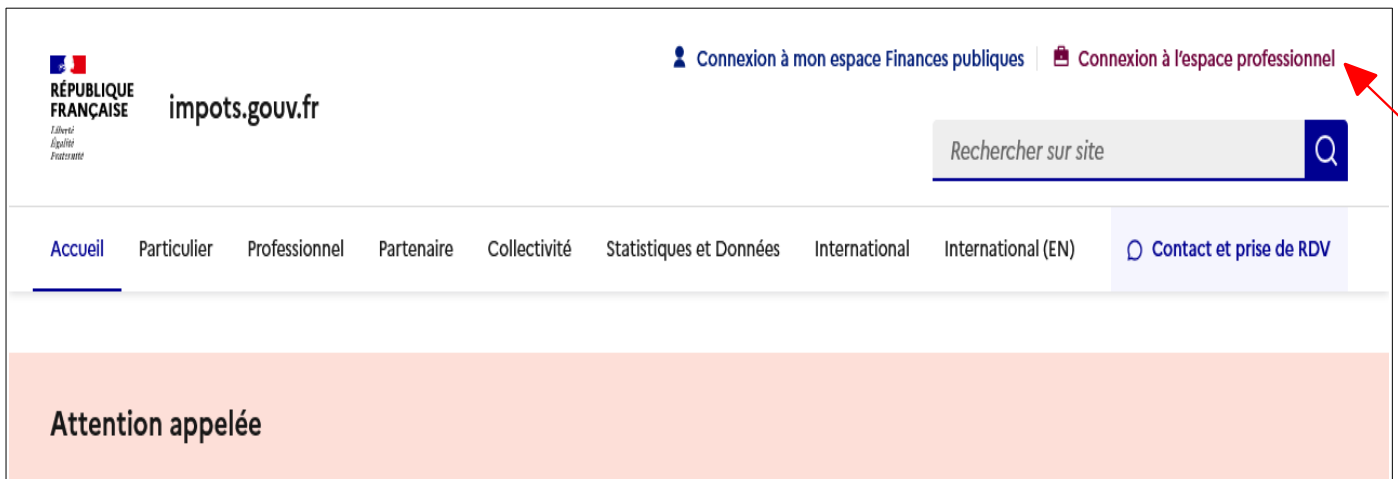
.....

3. Renouvellement suite à l'expiration effective du mot de passe

Le mot de passe a expiré, il doit être renouvelé pour accéder à l'espace professionnel.

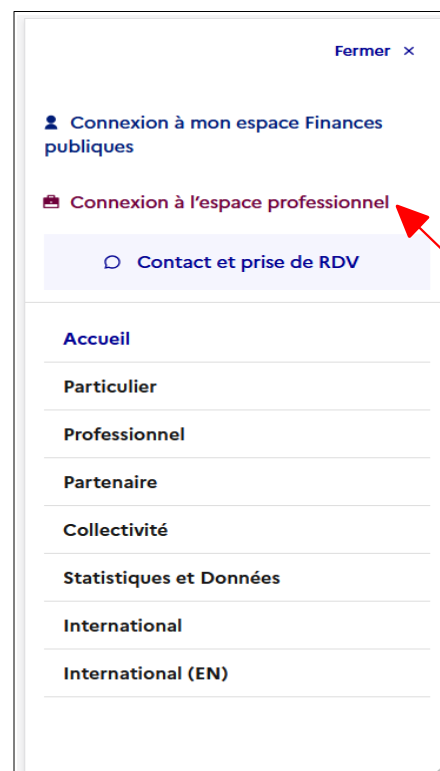
La procédure débute par l'accès à la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.

Depuis un ordinateur :



☞ Cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel"  Connexion à l'espace professionnel

Depuis un smartphone ou une tablette:



☞ Cliquez sur le bouton « menu » 

☞ Puis cliquez sur « Connexion à l'espace professionnel »  Connexion à l'espace professionnel

L'écran ci-dessous vous est ensuite affiché :

impots.gouv.fr
Espace professionnel

Accueil > Connexion à votre espace professionnel

Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit être renouvelé régulièrement et n'être utilisé que sur ce site. Il doit comporter 20 caractères minimum.

Connexion à votre Espace professionnel

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique
Format attendu : adresse@domaine.fr

Mot de passe Afficher

Mot de passe oublié ?

4Yc7S3 Recopier les caractères

Se connecter

OU

Vous n'avez pas d'espace professionnel ?

Créer votre espace professionnel →

Activation de votre espace professionnel et de vos services

Les nouveaux espaces professionnels et services doivent être préalablement activés pour pouvoir être utilisés.

Activer →

Besoin d'aide ?

Accéder aux fiches pratiques. →

Payer vos impôts locaux

Payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises avec la référence de votre avis. →

info.gouv.fr service-public.fr legifrance.gouv.fr data.gouv.fr

↳ Saisissez adresse électronique et votre mot de passe, renseignez les caractères de l'image puis cliquez sur le bouton « Se connecter »

Le mot de passe est alors reconnu comme périmé.

L'écran de redéfinition du mot de passe « Mot de passe expiré » s'affiche :

Mot de passe expiré

Adresse électronique de connexion Nouveau mot de passe Récapitulatif

Adresse électronique de connexion

Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être renseignés.

Saisissez votre adresse électronique de connexion : *
utilisateur@domaine

Recopiez les caractères de l'image : *

[Changer l'image](#) [Ecouter l'extrait sonore](#)

Continuer

Red arrows point to the email input field, the CAPTCHA input field, and the 'Continuer' button.

↳ Saisissez votre adresse électronique ainsi que les caractères de l'image fournie par CAPTCHA puis cliquez sur le bouton « Continuer ».

Mot de passe expiré

Adresse électronique de connexion **Nouveau mot de passe** Récapitulatif

Saisie du nouveau mot de passe

Saisissez votre ancien mot de passe : *

Saisissez votre nouveau mot de passe : * ?
(20 caractères minimum) Niveau de sécurité de votre mot de passe

Confirmez votre nouveau mot de passe : *

Etape précédente **Valider**

Red arrows point to the three password input fields and the 'Valider' button.

Vous devez ensuite saisir votre ancien mot de passe, puis votre nouveau mot de passe :

- ↳ Renseignez votre ancien mot de passe
- ↳ Saisissez ensuite votre nouveau mot de passe et confirmez celui-ci
- ↳ Cliquez sur le bouton « Valider »

 Le mot de passe doit être de 20 caractères minimum (un contrôle du niveau de sécurité du mot de passe est effectué au moment de la saisie de celui-ci).

Recommandations pour prévenir les usurpations x





- 1 mot de passe **différent pour chaque site** (limitation des effets en cas d'interception) ;
- 1 mot de passe différent de ceux utilisés précédemment ;
- **ne l'envoyez pas par courriel** (les messageries électroniques sont cibles de nombreuses tentatives de piratage) ;
- **ne l'écrivez jamais** sur quelque support que ce soit (ni fichier ni papier) ;
- **renouvelez vos mots de passe régulièrement** (notamment en cas de changement de collaborateur) ;

Pour faciliter la mémorisation, vous pouvez adopter par exemple la technique de la phrase « Un tien vaut mieux que deux tu l'auras » : 1tvmq2t'A.

Par ailleurs, il est conseillé de configurer **votre navigateur** pour qu'il **ne se souvienne pas des mots de passe saisis**.

Fermer


 Les mots de passe ayant un niveau de sécurité faible ne sont pas acceptés :

Non autorisé	  Le niveau de sécurité de votre mot de passe est trop faible, veuillez ressayer.
Autorisé	 Niveau de sécurité de votre mot de passe : Normal.
	 Niveau de sécurité de votre mot de passe : Fort.


Exemples d'affichages du niveau de sécurité du mot de passe :

- Saisie d'un mot de passe dont le niveau de sécurité est : **Fort**

Modifier mon mot de passe


Saisir mon nouveau mot de passe * 

(20 caractères minimum)




Niveau de sécurité : Fort

Confirmer mon nouveau mot de passe *



- Saisie d'un mot de passe dont le niveau de sécurité est : **Normal**

Modifier mon mot de passe

Saisir mon nouveau mot de passe * 


(20 caractères minimum)

Niveau de sécurité : Normal

Confirmer mon nouveau mot de passe *

- Saisie d'un mot de passe dont le niveau de sécurité est : **Faible et non autorisé**

Modifier mon mot de passe

Saisir mon nouveau mot de passe * 

(20 caractères minimum)

Niveau de sécurité : Faible et non autorisé

Confirmer mon nouveau mot de passe *

👉 Cliquez sur le bouton « Valider »

Un écran récapitulatif de votre demande de réinitialisation de mot de passe s'affiche. Il vous informe également de la date de fin de validité de votre nouveau mot de passe.

 **Mot de passe expiré**

Adresse électronique de connexion > Nouveau mot de passe > **Récapitulatif**

 **Récapitulatif**

Votre mot de passe a été réinitialisé avec succès.

Ce mot de passe est valable jusqu'au **10 mars 2029**.

Vous allez recevoir un courriel de confirmation.

*En cas d'oubli de votre mot de passe,
vous devrez saisir votre réponse à la question de confiance*

Vous pouvez dès à présent vous connecter à votre espace professionnel.

[Accédez à vos services en ligne](#)

Un courriel de confirmation est alors envoyé à l'adresse électronique de connexion à l'espace professionnel :

Espace professionnel - Modification du mot de passe

De : ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr

A : lila.rosemonde@dgfip.finances.gouv.fr

Date : 2026-02-23 14:52:32

Bonjour,

Vous avez modifié votre mot de passe ; cette demande a bien été prise en compte.

Celui-ci est valable jusqu'au **22 février 2029**.

En cas d'oubli de votre mot de passe, vous devrez saisir votre réponse à la question de confiance.

L'Administration fiscale vous remercie de l'intérêt que vous portez à ses services.

Si vous avez une question particulière, nous vous invitons à ne pas répondre à l'adresse électronique de ce message mais à vous connecter sur notre site impots.gouv.fr où vous trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes.

Pour votre sécurité :

- **ne répondez jamais** à un courriel vous demandant votre **numéro de carte bancaire** ou une **copie de vos pièces d'identité** ;
- ne partagez jamais vos **identifiants d'accès** à l'espace professionnel DGFIP, et pensez à **renouveler régulièrement votre mot de passe** ;
- **vérifiez toujours l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir**. Pour la DGFIP, la partie droite de l'adresse doit être égale à **@dgfip.finances.gouv.fr**. Sinon, il s'agit d'un message frauduleux.

Une fois la procédure terminée, en cliquant sur le bouton "Accédez à vos services en ligne" vous pourrez accéder à votre espace professionnel en saisissant l'adresse électronique et le nouveau mot de passe.

impots.gouv.fr
Espace professionnel

Connexion à mon espace Finances Publiques

Accueil > Connexion à votre espace professionnel

Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit être renouvelé régulièrement et n'être utilisé que sur ce site. Il doit comporter 20 caractères minimum.

Connexion à votre Espace professionnel

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique
Format attendu : adresse@domaine.fr

Mot de passe Afficher

Mot de passe oublié ?

4Yc7S3 Recopier les caractères

Se connecter

OU

Vous n'avez pas d'espace professionnel ?

Créer votre espace professionnel →

Activation de votre espace professionnel et de vos services

Les nouveaux espaces professionnels et services doivent être préalablement activés pour pouvoir être utilisés.

Activer →

Besoin d'aide ?

Accéder aux fiches pratiques. →

Payer vos impôts locaux

Payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises avec la référence de votre avis. →

liberté
Égalité
Fraternité

info.gouv.fr service-public.fr legifrance.gouv.fr data.gouv.fr

↳ Saisissez votre adresse électronique et votre mot de passe, renseignez les caractères de l'image puis cliquez sur le bouton « Se connecter »



La procédure « **Modifier mes identifiants de connexion** » permet également de modifier le mot de passe de manière spontanée.

Cette procédure est décrite dans la fiche FOCUS [Modifier les identifiants de connexion](#) disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Connexion à l'espace professionnel > [Aide : accéder aux fiches](#) [Accéder aux fiches pratiques](#) (rubrique « [Besoin d'aide ?](#) »).



La procédure « **Mot de passe oublié** » permet également de modifier le mot de passe mais nécessite de connaître **la réponse à la question de confiance de votre espace professionnel** que vous aviez indiquée lors de la création de votre espace professionnel. Il vous était vivement conseillé de la mémoriser en sauvegardant ou éditant vos coordonnées après l'activation de votre espace.

Cette procédure est décrite dans la fiche FOCUS [Mot de passe oublié](#) disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Connexion à l'espace professionnel > [Aide : accéder aux fiches](#) [Accéder aux fiches pratiques](#) (rubrique « [Besoin d'aide ?](#) »).

4. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le n° **0809 400 210** (service gratuit + prix appel) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact et prise de RDV > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données (EFI, GIR-Pilier 2) > [Accéder au formuel](#).